

Re-bonjour Monsieur Niezen,

Par « politiser les travaux du CPAS », c'est en effet à l'approche partisane que je pensais, dont il faut épargner les CPAS. Elle fait suffisamment de dégâts ailleurs. Je tenais à faire cette précision.

Bien sûr que non les CPAS ne doivent pas échapper à une analyse. Et je ne cautionne nullement une quelconque omerta. Il doit être possible d'activer les personnes que vous avez désignées pour contribuer à ce travail d'analyse (sur le plan local).

Plus largement, c'est la gestion de la crise dans les maisons de repos, publics ou privées d'ailleurs, qui devra être mise en lumière, en sachant que le registre des maisons de repos est essentiellement wallon.

En ce sens, la commission d'enquête sera intéressante, ou plutôt ses conclusions. Notamment.

Cordialement,

Hervé Cornillie  
Député wallon

**De :** Michel Niezen [michelniezen@sireco.be](mailto:michelniezen@sireco.be)

**Envoyé :** lundi 18 mai 2020 15:29

**À :** [h.cornillie@parlement-wallonie.be](mailto:h.cornillie@parlement-wallonie.be)

**Objet :** 200518 NIEZEN - note de réflexion - Maisons de retraite - réponse

Bonjour,

Merci pour votre réaction rapide.

Nous comprenons votre remarque sur le dilemme qui s'est posé au Gouvernement.

Comme citoyens, nous percevons les choses différemment.

Le titre de notre billet est la synthèse de notre ressenti.

Il évoque la rupture de confiance entre les maisons de retraite et le public.

Ce qui nous a profondément attristé c'est, notamment, la désorganisation d'un certain nombre de maisons. Nous craignons que la crise du coronavirus soit utilisée comme excuse pour masquer les problèmes qui se sont posés. Cela n'aidera pas à rétablir la confiance perdue.

Même si ce qui s'est passé au niveau des maisons de retraite est éminemment politique (polis = gestion de la cité), la perception politique de notre réflexion sur les CPAS l'est encore plus. Mais, il faut voir les choses autrement. Qui a la responsabilité des maisons de retraite ? Dans un certain nombre de cas, ce sont les CPAS qui les chapeautent. Dès lors les CPAS ne doivent pas échapper à l'analyse de ce qui s'est passé.

Les CPAS ne s'occupent pas uniquement de social. Par exemple, dans notre commune (NDLR : Brugelette) elle s'implique dans la construction et la rénovation de bâtiments. Budgétairement parlant, c'est une de ses principales activités.

Si c'est la commune qui s'occupe du dossier, le débat démocratique peut jouer son rôle et le public est présent lors des séances.

Par contre si le même dossier est traité en CPAS, c'est d'office le huis clos. Chaque année, nous devons voter le budget du CPAS, c'est-à-dire d'une structure qui nous est interdite. Nous sommes interdits de présence même lors de la prestation de serment des personnes que nous avons désigné.

Nous avons proposé les Conseillers communaux sur base de la logique de désignation (les électeurs -> le Conseil communal, le Conseil communal -> le CPAS). Nous avons eu peur de formuler une proposition trop audacieuse en proposant le public à la place des Conseillers communaux. Evidemment, c'est préférable d'ouvrir la partie gestion à tous.

Votre réponse montre qu'il ne sera pas du tout aisé de lever l'omerta légale qui prévaut à l'organisation des CPAS pour les questions de gestion (et non pas des personnes). Il y a loin de la coupe aux lèvres. En tout cas, merci d'avoir pris la peine de nous faire part de votre réaction.

Bien à vous,

Michel NIEZEN

Conseiller communal à Brugelette.

Adresse privée : 38 chaussée de Mons – 7940 Brugelette

Attention, cet email n'engage en rien la Commune de Brugelette.

**De :** CORNILLIE Hervé <h.cornillie@parlement-wallonie.be> **Envoyé :** lundi 18 mai 2020 10:12

**À :** Michel Niezen [michelniezen@sireco.be](mailto:michelniezen@sireco.be)

**Objet :** RE: 200518 NIEZEN - note de réflexion - Maisons de retraite.

Monsieur le Conseiller communal,

Votre contribution au débat m'est bien parvenue et a retenu mon attention.

Comme vous l'évoquez, de nombreuses questions se posent (qui à l'évidence feront l'objet d'une commission parlementaire spécifique) pour comprendre ce qui a fonctionné ou dysfonctionné le cas échéant. L'impréparation présumée des uns ou des autres y sera traitée.

Certains observateurs évoquent l'existence de deux crises, la seconde étant celle dans les maisons de repos. A propos des maisons de repos, je comprends pleinement votre remarque sur l'isolement des aînées et l'impact du contact avec leur famille. Je n'oublie pas non plus, lorsque le gouvernement a imaginé rouvrir les homes pour les visites des proches, la volée de bois vert que celui-ci s'est prise. Tout comme le regroupement de ces personnes peut être perçu comme un facteur de propagation. Fâcheux dilemme...

Enfin, pour ce qui est de la publicité des réunions du CPAS « en temps normal », ou plutôt leur accès non autorisé, vu les matières traitées et le problème de personnes, je ne pense pas que l'ouverture aux conseillers communaux (pourquoi cette exception ?) soit utile et opportune. N'oubliez par ailleurs pas que les textes prévoient pleinement que le président du CPAS rende aussi des comptes devant le conseil communal (dont il est souvent membre aussi) comme membre du collège. En outre, les concertations ville-cpas servent à cela aussi. Ne politisons pas quelque chose qui fonctionne plutôt bien. Cela si on reste dans la configuration actuelle. Je suis

de ceux qui plaident pour la fusion des organes. Alors là, nos positions peuvent se rejoindre partiellement, à condition de garder ce qui serait alors une commission spécifique pour l'action sociale.

Ravi de vous avoir lu et en restant à votre disposition.

Hervé Cornillie  
Député wallon  
Issu de la WaPi